

La Municipalité de Péry-La Heutte

met au concours, pour le mois d'août 2022 une place

d'apprenti(e) assistant(e) socio-éducatif/ve,

au sein des structures de l'EJC (Ecole à journée continue) et du CAJ (Centre animation de jeunesse) qui sont toutes deux des structures officielles de la commune municipale de Péry-La Heutte.

Date d'entrée : août 2022

Durée : 3 ans

Le métier : au sein d'une petite équipe, vous apprendrez à réaliser des tâches variées qui vous feront découvrir le métier. Selon entente entre les deux structures L'apprentissage sera principalement effectué au sein de l'EJC, et un pourcentage de travail préalablement défini sera attribué au CAJ.

Exigences : Intérêt marqué pour l'accompagnement des enfants et adolescents au sein du domaine public, collaboration au sein de petites équipes, capacité d'adaptation et flexibilité, accepter un horaire irrégulier, esprit d'initiative, consciencieux(se), motivé(e), plus de 18 ans peut être un atout. **Un extrait de casier judiciaire vierge sera exigé pour l'engagement.**

Intéressé(e) : Vous pouvez transmettre votre dossier de postulation (lettre de motivation, curriculum vitae, 2 derniers bulletins scolaires) jusqu'au 22 octobre 2021 à l'adresse ci-dessous.

Conseil municipal, Grand'Rue 54, 2603 Péry, avec la mention « postulation assistant(e) socio-éducatif/ve » ou par courriel à : commune@pery-laheutte.ch.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés auprès du secrétariat municipal au tél. 032 485 01 50 ou par courriel à l'adresse suivante : commune@pery-laheutte.ch.